

Publié le 18 avril 2021

Les Epl dans la presse (18 avril 2021)

Toutes les semaines, nous lisons les journaux à la recherche d'une actualité inspirée par une Epl. Cette semaine, les villes, pour transformer l'habitat et se projeter dans un avenir décarboné, s'appuient sur le savoir-faire des Entreprises publiques locales pour défricher le terrain...



Villes européennes neutres pour le climat

Sur le site en ligne [Made in Marseille \(17 février 2021\)](#), on apprend que la ville de Marseille souhaite candidater pour faire partie des « 100 villes européennes neutres pour le climat en 2030 ». L'obtention de ce label s'accompagne d'une enveloppe de plusieurs dizaines de millions d'euros pour **décarboner le territoire dans la prochaine décennie**. Et comme Marseille, en la matière, part de très bas, une telle aubaine financière serait forcément la bienvenue.

Samoëns veut favoriser le logement permanent

A Samoëns (Haute-Savoie), [Le Messager](#) (15 avril 2021) consacre un article à **une future Spl qui sera créée pour favoriser le logement permanent**. « La concertation amorcée l’an dernier par les élus septimontains sur la thématique du logement a plus précisément abordé la possibilité pour la commune d’effectuer des achats de biens immobiliers afin de garantir des logements disponibles en location longue durée », écrit le journal. L’objectif est de mettre « certains logements en location à destination de résidents permanents pour permettre à ces derniers de rester vivre sur la commune. Il serait aussi pertinent d’organiser et de gérer la mixité sociale ainsi que le prix de loyers raisonnables », assurent les élus. Une Spl est donc à l’étude, lancée dès cette année, et dont l’objectif est de favoriser le maintien des résidents sur place. « Son organisation juridique est pratiquement aboutie avec les communes voisines de Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix. Nous travaillons actuellement sur le business plan qui laisse espérer sa mise en route dans le courant de cette année 2021 », explique le maire Jean-Charles Mogenet. **D’ailleurs, Samoëns a d’ores et déjà adhéré à la FedEpl pour être le plus utilement guidée.**

Nîmes, 200 000 € pour compenser les pertes des recettes du stationnement

« Un avenant à la concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie de la Ville de Nîmes a été signé lors de la dernière séance du conseil municipal (10 avril 2021) », révèle [Objectif Gard](#). **Pendant les premiers de la crise sanitaire, le stationnement sur voirie a été rendu gratuit et illimité du 11 mai au 2 juin 2020.** Puis d’autres mesures ont suivi, deux heures gratuites de stationnement par jour sur voirie, du lundi au vendredi, la gratuité du stationnement le samedi matin, rendant ainsi le stationnement gratuit tout le week-end du vendredi soir 19h au lundi matin 9h. « Il s’agissait pour la Ville de Nîmes d’améliorer et de faciliter le service rendu aux usagers, en permettant notamment à la **Spl Agate**, par le biais de la convention de mandat, de procéder en direct au remboursement des usagers pour lesquels les recours déposés ont une issue favorable, mais aussi **de commercialiser l’ensemble des abonnements de stationnement sur voirie** par exemple », écrit le journal.

Ça avance à la Chapelle Charbon (Paris)

[AEF Info](#) révèle, le 14 avril 2021, que les premières « consultations pour le projet Chapelle Charbon » à Paris « seront lancées à la fin de l’année ». **Adeline Chambe, directrice de l’aménagement de Paris & Métropole aménagement**, en a fait l’annonce le lundi 12 avril 2021, « lors d’une réunion d’information avec les riverains ». **Les premières consultations pour la conception des immeubles de logements social sur la ZAC Chapelle Charbon seront lancées à la fin de l’année 2021** ou au début de l’année 2022. Eric Lejoindre, maire du XVIII^e arrondissement, a précisé que « rien n’est acté » concernant la mutation du site **Cap 18**, où une deuxième phase de la ZAC est prévue, révèle le site d’information. AEF révèle le calendrier en cours : « Pour mémoire, la ZAC Chapelle Charbon a été créée en juillet 2018. Elle comprend un parc

de 4,5 ha, 13 500 m² d'espaces publics, et prévoit la réalisation de 28 200 m² de logements et de 2 500 m² d'activités et de commerces. Une première phase de 3 ha du parc Chapelle-Charbon, la pierre angulaire sur laquelle est appuyé le développement du projet, a été livrée dans les temps en 2020. **Une deuxième phase de 1,5 ha devrait être livrée après les travaux du CDG express, c'est-à-dire à l'horizon 2025.** Quant aux consultations sur la réalisation de logements, elles devraient intervenir dès la fin de cette année ».

Par Stéphane MENU